

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue économique franco-suisse |
| Herausgeber: | Chambre de commerce suisse en France |
| Band: | 75 (1995) |
| Heft: | 1 |
| Artikel: | Après l'ère industrielle, la société du savoir : quels en sont les enjeux économiques? |
| Autor: | Rousseau, Philippe-Olivier |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-886504 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après l'ère industrielle, la société du savoir. Quels en sont les enjeux économiques ?

Philippe-Olivier Rousseau, membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), Paris

Les chiffres le prouvent à l'évidence : à la société industrielle, fondée sur la production d'objets manufacturés a succédé une société post-industrielle et néo-capitaliste, la société de l'information dans laquelle la valeur ajoutée est l'élaboration et la diffusion du savoir. Vers la fin de ce siècle, en France, près de 75 % de la richesse (le PIB) et des emplois proviendront des services, non de l'industrie manufacturière ou de l'agriculture. Nous sommes déjà entrés dans la société du savoir.

Les autoroutes de l'information devraient être le véritable système nerveux de cette société nouvelle. Le problème est donc aujourd'hui posé de la définition à la fois des infrastructures et des services, mais également des conditions - économiques, réglementaires, techniques - de leur mise en place. Trois questions fondamentales semblent devoir être soulevées.

LES AUTOROUTES DE L'INFORMATION CRÉERONT-ELLES DES EMPLOIS ?

Deux thèses s'opposent. D'une part, la mise en place de ces infrastructures devrait permettre la création de nouveaux services garantissant le retour au plein emploi, la modernisation de notre économie et le renforcement de la cohésion sociale. D'autre part, une nouvelle étape sera franchie dans les processus de robotisation et d'automatisation industriels, qui ont largement été destructeurs d'emploi.

Les délocalisations vers les pays en voie de développement, qui s'appliquaient seulement à la fabrication de biens industriels, devraient se généraliser à l'ensemble des services à faible valeur ajoutée (secrétariat, traduction, permanence téléphonique, comptabilité, gestion, etc.). Sauf à ce que soient rapidement prises en compte les modifications structurelles de l'emploi, les formations dispensées dans les pays développés seront dévaluées.

La concurrence internationale s'imposant, l'accroissement de la productivité et de la compétitivité devraient impliquer une diminution du nombre des emplois. Enfin, ces nouvelles technologies comportent le risque d'accroître les clivages professionnels et sociaux entre ceux qui ont accès au savoir, et ceux auxquels cet accès sera refusé.

DE QUELS ATOUTS INDUSTRIELS DISPOSENT LA FRANCE ET L'EUROPE ?

Les autoroutes de l'information ne sauraient être réduites à des réseaux à base de fibre optique. Leur succès résultera de la mise en œuvre simultanée de quatre facteurs :

□ Premièrement, **les terminaux intelligents**. Par eux transitera l'ensemble des informations fournies aux abonnés. Ils permettront de finaliser les transactions commerciales. Ces terminaux seront construits autour de micro-ordinateurs. Les deux tiers du marché européen de la micro-informatique sont contrôlés par des fabricants américains et japonais. Le marché des microprocesseurs, sur lesquels repose la performance des micro-ordinateurs, est dominé sur le plan mondial par deux fabricants nord-américains : Motorola et Intel.

□ En second lieu, **la fibre optique et les technologies de commutation à large bande**. L'Europe dispose là d'un atout considérable, puisque des sociétés telles Alcatel ou Siemens comptent parmi les plus grands équipementiers de télécommunications mondiaux.

□ Troisièmement, **les logiciels de gestion de réseaux**. Ces logiciels permettront l'émergence de « places de marché électroniques » dont le but sera à la fois de favoriser la demande et d'alléger la gestion des opérateurs de services. Ils fourniront des outils de repérage aux utilisateurs. Sur le plan technique, ils permettront l'interopé-



Le Centre national de supervision de RENATER, Paris
Photo : M. Reynaud, © France-Télécom.

rabilité des systèmes. Sur le plan financier enfin, ils garantiront la sécurité des opérations.

Il ne serait pas excessif de dire qu'ils constituent la force vive de ces futurs réseaux.

85 % des micro-ordinateurs en service dans le monde utilisent le système d'exploitation Windows mis au point par la société Microsoft. Le réseau mondial Microsoft Net devrait devenir réalité en 1995.

La France dispose de l'expérience du Minitel, qui a permis de démontrer l'existence d'un marché des services télématiques. Se pose aujourd'hui avec acuité le problème de sa modernisation et de sa mise en concurrence.

Enfin, les services, et en particulier les services audiovisuels. L'Europe ne dispose d'aucun studio de production cinématographique comparable à l'un des sept « majors » américains.

Le secteur des jeux vidéos est dominé par les nippons-américains Nintendo et Sega. Les Etats-Unis sont également chefs de file pour ce qui est des services de vente par correspondance électronique et de télé-achat.

L'économie générale du système est telle que la valeur ajoutée ne provient pas de l'exploitation technique du réseau mais de l'élaboration et de la commercialisation des services (domaine dans lequel les Etats-Unis excellent). La France ne peut faire le choix du XIX^e siècle, celui de la primauté de l'infrastructure, alors que l'économie de cette fin du XX^e siècle est fondée sur les services.

QUELLE STRUCTURE DE MARCHÉ ET QUELLE RÉGULATION ?

Les pouvoirs publics doivent être attentifs à la structure du marché afin en particulier d'empêcher la constitution de positions dominantes. Seule une forte volonté politique européenne, associant impérativement les acteurs privés, pourra permettre de rétablir un certain équilibre. En l'espèce, la seule application des lois du marché risquerait de créer une situation déséquilibrée, contraire à une véritable philosophie libérale.

Outre son industrie d'équipements de télécommunications, l'Europe a la chance immense de disposer d'opérateurs occupant respectivement les troisième, quatrième et cinquième positions dans le classement mondial, après le Japonais NTT et l'Américain ATT : Deutsche Telekom, France Télécom et British Telecom.

Parce que l'Europe a pris la décision politique de la déréglementation des services et des infrastructures de télécommunications, la France ne pourra pas se replier dans son splendide isolement. Les autoroutes de l'information ne pourront en aucune façon se déployer dans un cadre strictement national : elles seront européennes ou ne seront pas.

La régulation, enfin, doit encadrer l'évolution du marché et, le cas échéant, servir de *contre-pouvoir*. Il n'est pas immédiatement envisageable que les lois du marché puissent s'appliquer sans tutelle ni contrôle autre que celui du Conseil de la concurrence, comme cela se passe pour la plupart des autres domaines industriels et des services.

... « Parce que l'Europe a pris la décision politique de la déréglementation des services et des infrastructures de télécommunications, la France ne pourra pas se replier dans son splendide isolement. »

Tout d'abord, le marché des télécommunications n'est pas encore mature. Il convient d'accompagner le passage du monopole au pluralisme de telle sorte que soient atteints les objectifs de diversité, d'équilibre et de fluidité. La régulation permettra également de rééquilibrer des rapports de force internationaux qui risqueraient de jouer au détriment de l'Europe.

En second lieu, les réseaux et services de communication jouent et joueront un rôle essentiel dans la diffusion des œuvres culturelles et de la pensée. Or les biens culturels ne sont pas une marchandise comme une autre et à ce titre, la régulation est nécessaire afin que les lois du marché prennent en compte les impératifs de respect de l'identité et de la création culturelles.

... « Qui contrôle les réseaux contrôle, fût-ce de manière indirecte, les services distribués par les réseaux... »

L'Europe va bientôt devoir résoudre une contradiction majeure. D'un côté, la déréglementation totale du secteur des télécommunications, préalable nécessaire au développement des autoroutes de l'information. D'un autre côté, une approche plus protectionniste et volontariste de la culture et l'audiovisuel, s'exprimant en parti-

culier par les quotas de diffusion ainsi que par des aides à la production.

Si une stratégie globale n'est pas définie, visant à moduler l'impact de la déréglementation des systèmes de communication sur les services audiovisuels, la déréglementation l'emportera à coup sûr. Qui contrôle les réseaux contrôle, fût-ce de manière indirecte, les services distribués par les

Il est donc impératif que soit mise en place une étroite coordination entre le régime juridique des réseaux et des systèmes d'une part, et celui des services d'autre part. Face à l'inévitable déréglementation des télécommunications, des garanties doivent être données pour que vive le monde de la création.

Faute de telles mesures, le risque serait réel que les efforts menés depuis la Seconde Guerre mondiale pour maintenir une industrie audiovisuelle et cinématographique en Europe ne soient soudainement rendus caduques. ■

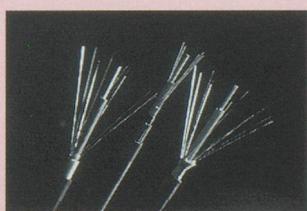
réseaux. Le poids financier de l'industrie des services de télécommunications est, dans les pays développés, de dix à quinze fois supérieur à celui des services audiovisuels.

La dérégulation ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen de parvenir à mieux servir les besoins du public.

(Communiqué)

France Télécom investira un milliard de francs français pour expérimenter des nouveaux services sur les autoroutes de l'information

Tout en rappelant son « rôle moteur mais non exclusif », France Télécom va lancer un important programme d'expérimentations s'appuyant d'une part, sur une politique de partenariat ouvert avec les fournisseurs de services et, d'autre part, sur la mise à disposition de plates-formes permettant d'apporter ces nouveaux services aux abonnés. France Télécom investira ainsi un milliard de francs français sur les trois ou quatre prochaines années.



Les premières expérimentations débuteront dès le deuxième semestre 1995 dans quatre secteurs principaux :

- les services en ligne pour le grand public,
- les services en ligne pour les professionnels,
- les téléservices (télé-enseignement) et
- l'audiovisuel (télé-achat, jeux,...).

Ces différentes expérimentations utiliseront tout d'abord les réseaux existants (téléphone et Numéris) puis les réseaux hauts débits (ATM et fibre optique). France Télécom a lancé une consultation industrielle baptisée DORA (Déploiement de l'Optique dans le Réseau d'Accès) qui débouchera sur un premier déploiement expérimental de 50 000 à 100 000 lignes fibre optique réparties sur plusieurs sites à partir de la fin 1996. Enfin, les plates-formes d'intermédiation assureront, comme le fait aujourd'hui le Kiosque Télétel mais avec des fonctionnalités élargies, la mise en relation des fournisseurs de services avec les abonnés. La plupart des propositions présentées par France Télécom ont été retenues dans les catégories 1 ou 2 du Comité Interministériel des Autoroutes et Services de l'Information.

Pour tout renseignement :

France Télécom, Délégation à la Communication, Paris
Tél. 0033/1 44 44 93 93.